

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} semestre 2019

■ ■ ■ Le stock d'entreprises actives et les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) à Paris sont en hausse, respectivement de 5 % et 11,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation) augmentent sensiblement (+ 38 %), les emplois salariés concernés sont eux en forte hausse (+ 130 %) ; les ouvertures de sauvegarde augmentent de 16 % et les ouvertures de redressement judiciaire de 54 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en baisse (- 39 %) ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidation judiciaire est en légère baisse (- 2 %).

En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés baisse de 9 % ; les ordonnances d'injonction de payer diminuent également (- 5 %) ainsi que les ordonnances sur requête (- 4 %) ; les ordonnances de référé augmentent de 5 % ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

436 357 entreprises en activité au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, le stock d'entreprises actives (436 357) enregistre une hausse de 5 %, avec 20 456 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 30 juin 2018.

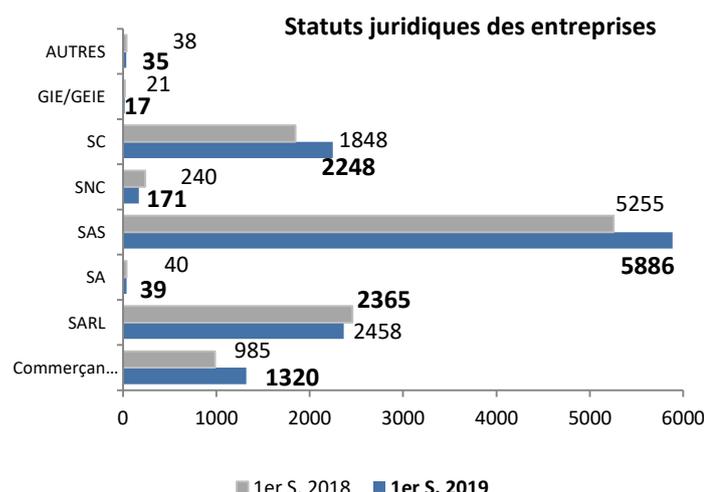
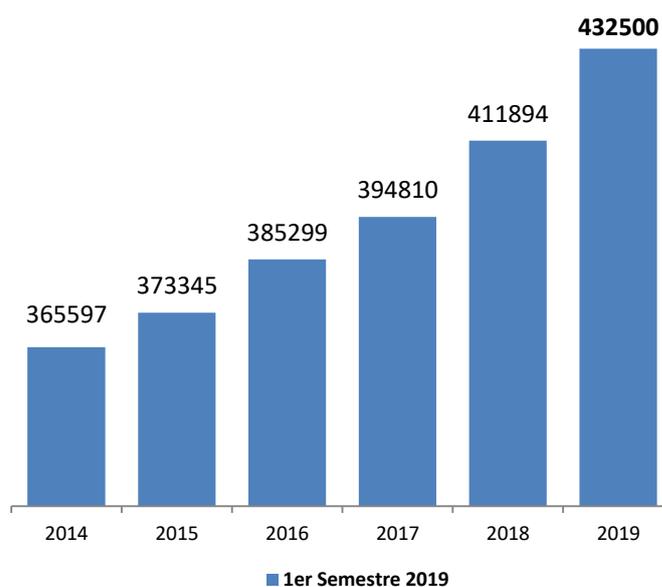
Immatriculations d'entreprises

Au 1^{er} semestre 2019, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 22 498 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 2018. Parmi ces immatriculations, on dénombre 2268 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

69,5 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22,2 % sont des femmes, 8,3 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

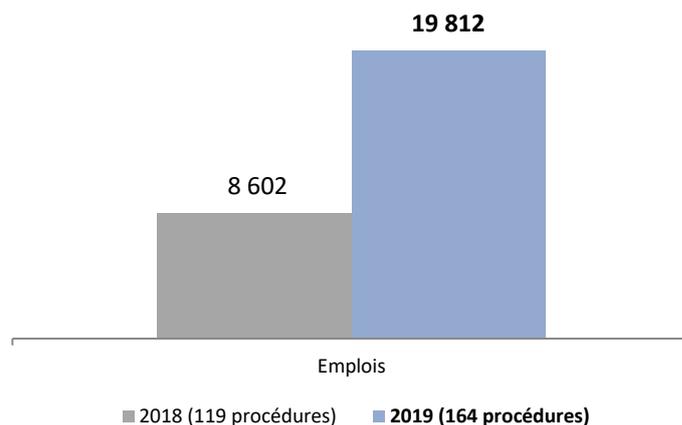
68 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 19,4 % de SARL, 48 % de SAS, 0,3 % de SA ; 11,2 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 19,3 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2,2 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 604 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 1^{er} sem. 2019, soit une baisse de 37 % par rapport à 2018.

Traitement préventif : 164 demandes de mandat ad hoc (68 %) et de conciliation (96 %) ont été présentées au tribunal au 1^{er} sem. 2019, soit 27 % de plus qu'en 2018. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 164 procédures (65 mandats ad hoc et 99 conciliations) (+ 38 %).

Emplois et passifs* : 19 812 emplois au 1^{er} sem. 2019 étaient concernés par ces procédures (+ 130 % par rapport à 2018). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 862,5 millions € au 1^{er} sem., contre 527,8 millions € en 2018.



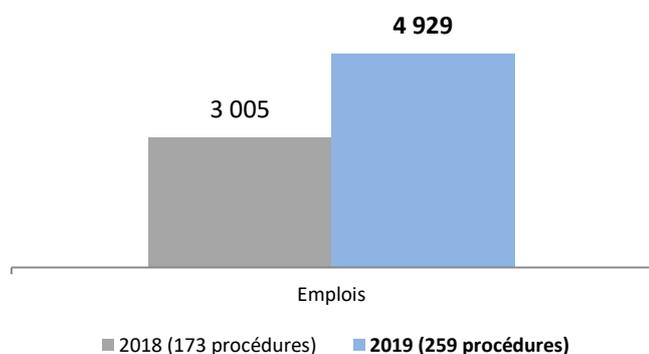
Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 22 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au 1^{er} sem. 2019, contre 19 en 2018.

Redressements judiciaires : 237 procédures ont été ouvertes en 2019 contre 154 en 2018 (+ 54 %).

Emplois : 4929 salariés étaient concernés par ces procédures au 1^{er} sem. 2019, en baisse par rapport à 2018 - 39,3 %).

Plans en cours : 965 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 30 juin 2019, contre 956 en 2018.

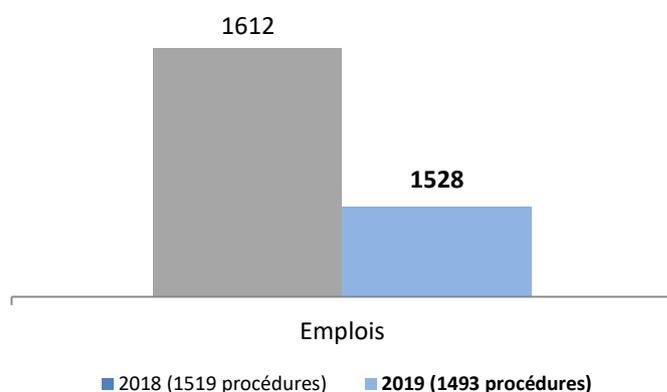


Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 1493 jugements d'ouverture ont été prononcés au 1^{er} semestre 2019, en légère baisse (- 2 %) par rapport à 2018.

Emplois* : 1528 salariés étaient concernés (contre 1612 en 2018, - 5 %), soit en moyenne un salarié par procédure.

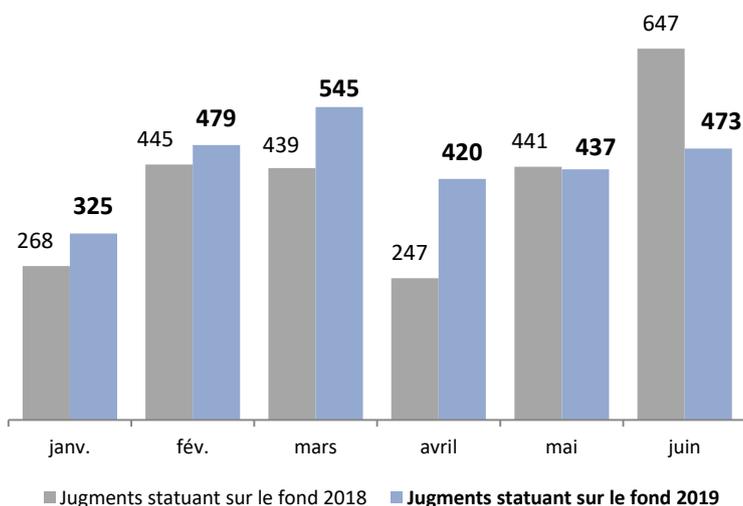
Procédures en cours : 7772 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 juin 2019. 1612 procédures ont été clôturées au 1^{er} semestre 2019 (+ 8 % par rapport au 1^{er} semestre 2018).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus



Contentieux



Jugements prononcés *: 3 868 jugements ont été prononcés (dont 2 679 statuant sur le fond)* au 1^{er} sem. 2019, contre 3620 en 2018 (dont 2487 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé) : 85 mesures d'instruction ont été ordonnées au 1^{er} sem. 2019, contre 61 sur la même période en 2018, (+ 43 %). 44 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 254, le délai moyen de traitement est de 34,6 mois.

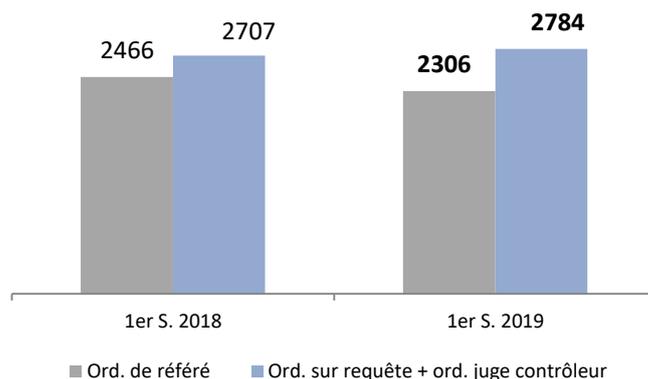
**Ces données excluent les 277 jugements de caisses de retraite prononcés au cours du 1^{er} sem. 2019.*

Ordonnances rendues

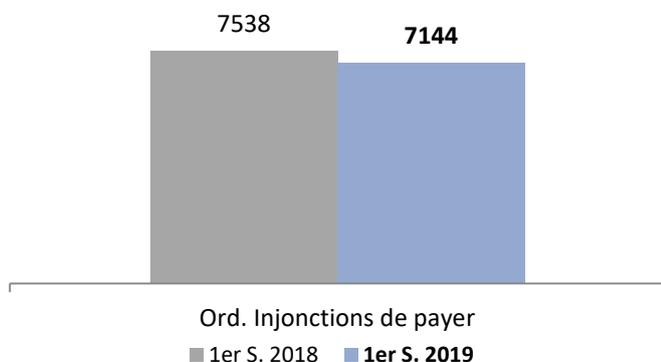
Référés : 2 306 ordonnances de référé ont été rendues au 1^{er} sem. 2019, en augmentation de 5 % par rapport à 2018. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 193,5 millions €.

Ordonnances sur requête : 2426 ordonnances sur requête ont été rendues au 1^{er} sem. 2019, 810 ordonnances relevant de la juridiction du président et 1616 relatives au RCS, parmi lesquelles 84 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 358 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer



7144 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 1^{er} sem. 2019, soit 5 % de moins qu'en 2018; les décisions ont porté sur 54 millions € (47 millions € en 2018), soit une moyenne de 7559 € par ordonnance (6 222 € en 2018).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 18 %. Le taux d'opposition est de 4,1 %.



Modes amiables de règlement des différends

Au 30 juin 2019, 430 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 139 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
1 ^{er} sem. 2019	430	139	1

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Nouveau - Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 134 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

